

ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Objectifs prioritaires selon le PER (Plan d'Etudes Romand) pour les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} années, ainsi que le Raccordement 1.

1. **Compréhension de l'oral (CO)** : l'élève est capable de comprendre des textes oraux variés propres à des situations de la vie courante (le langage reste standard ; longueur, débit... évoluent d'une année à l'autre).
2. **Compréhension de l'écrit (CE)** : l'élève est capable de lire de manière autonome des textes rédigés en langage courant (longueur et complexité en fonction des années et des voies).
3. **Production de l'oral (PO)** (s'exprimer oralement en continu / prendre part à une conversation) : l'élève est capable de produire des textes oraux propres à des situations de la vie courante.
4. **Production de l'écrit (PE)** : l'élève est capable d'écrire des textes variés sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel.
5. Observer le **fonctionnement de la langue** et s'approprier des outils de base pour comprendre et produire des textes : progressivement, connaissance et maîtrise en vocabulaire/orthographe, conjugaison, grammaire.
6. **Approche interlinguistique** : l'approche interlinguistique n'est pas testée en tant que telle, elle permet un travail de comparaison entre les langues, de collaboration entre les branches.
7. **MITIC** : l'éducation aux médias et à l'informatique ne fait pas l'objet d'évaluations, mais fait partie intégrante des cours de langues. Les moyens techniques et informatiques permettent entre autres à l'élève de rechercher et de véhiculer de l'information.

Date :

Nom et prénom de l'élève :

Signature d'un parent :

